

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 13 novembre 2024

Alerte : la prévention en santé en danger

Dépenser pour la prévention et pour la jeunesse n'est jamais une dette, c'est un investissement pour l'avenir.

La CRSA exige que la prévention soit réaffirmée comme une priorité majeure en santé, et que les moyens soient déployés dans une démarche constructive entre tous les acteurs concernés pour être affectés aux associations qui y sont engagés.

La France, et les Pays de la Loire en particulier, sont confrontés à de nombreux enjeux de santé : crise de l'offre de soins, accentuation des inégalités sociales de santé, problématiques de santé mentale, de santé au travail, de santé des personnes âgées, d'environnement, violences sociales et sexuelles.

Pour y faire face, un consensus semblait acquis sur le rôle majeur que pouvait et devait jouer la prévention en santé pour apporter des réponses à ces enjeux. Ce consensus s'est notamment traduit sur la place prioritaire donnée à la prévention par le plan 2022-2026 de l'Agence régionale de santé et le plan 2022-2028 du Plan santé de la Région des Pays de la Loire.

Dépenser pour la prévention et pour la jeunesse n'est jamais une dette, c'est un investissement pour l'avenir.

En contradiction totale avec les besoins constatés et les priorités prévention affirmées, de nombreuses associations ont appris ou viennent d'apprendre la décision d'une diminution importante de leurs financements publics. La Région des Pays de la Loire notamment a annoncé son désengagement en matière de financement des associations intervenant en prévention.

Chacun comprendra les conséquences majeures -sanitaires, sociales - qu'aurait un recul des actions de prévention en Pays de la Loire. Cela aura un impact sur le quotidien des enfants, des femmes, des personnes souffrant de handicap, des jeunes, avec des surcoûts conséquents générés.

Tout en prenant en compte les enjeux financiers auxquels sont confrontées les collectivités territoriales, **la CRSA exige que la prévention soit réaffirmée comme une priorité majeure en santé, et que les moyens soient déployés dans une démarche constructive entre tous les acteurs concernés pour être affectés aux associations qui y sont engagés.**

A propos de la CRSA

Créée par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (2009), la CRSA est une instance consultative associant l'ensemble des acteurs et usagers du système de santé dans l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

Elle prépare et rends son avis pour le Projet Régional de Santé, démarche coconstruite, avec les acteurs de santé de la Région et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Définie comme le parlement de la santé en région, elle est un espace ayant pour objectif de favoriser et de faire émerger les expressions et contributions libres de chacun pour améliorer l'organisation du système de santé.

CONTACT PRESSE

Pauline Leduc : 02 51 84 50 19 ou 06 49 11 13 30
p.leduc@uriopss-pdl.fr